

<https://enseignants.se-unsa.org/AESH-stop-aux-abus-sur-mon-temps-de-travail-Je-signe-la-petition-du-SE-Unsa>



Enseignants de l'Unsa

AESH : stop aux abus sur mon temps de travail ! Je signe la pétition du SE-Unsa

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : mercredi 10 octobre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Un mois jour pour jour après le lancement de la concertation pour rénover l'accompagnement du handicap ([voir article](#)), les conditions d'emploi des AESH ne cessent de se dégrader.

Parmi les symptômes qui s'aggravent, celui d'une disparité totale du mode de calcul du temps de travail, qui conduit à des abus, et au dévoiement des missions d'accompagnement.

Une situation que le SE-Unsa dénonce.

Nous demandons au ministre d'imposer aux employeurs un mode de calcul unique, qui reconnaît l'intégralité des activités exercées par les AESH, et met un terme aux économies de bouts de chandelle réalisées sur le dos des agents.

Isabelle est AESH dans une école élémentaire du sud de la France, elle a été recrutée à mi-temps et travaille 22h par semaine. Son contrat est rédigé sur 39 semaines.

Dans le département voisin, son collègue Amine, AESH dans un collège, est aussi employé sur une quotité de 50%, avec un contrat rédigé lui-aussi sur 39 semaines. Il travaille pourtant 20h par semaine. Sa cheffe d'établissement lui impose en revanche une présence en juillet et en août pour effectuer les semaines administratives avec la vie scolaire.

Dans une autre région, les AESH qui ont toujours eu leur temps annuel réparti sur 40 semaines, découvrent à la rentrée qu'ils vont désormais travailler 21h par semaine au lieu de 18h précédemment, **sans que leur salaire n'augmente, lui !!**

Le point commun entre tous ces collègues ?

Avec un temps de travail hebdomadaire différent, **ils perçoivent pourtant tous la même rémunération.**

La raison ?

Une réglementation trop souple, qui permet à la diversité des employeurs (DSDEN, rectorat, chef d'établissement) un mode de calcul du temps de travail différent selon les interprétations et les besoins, et qui permet aussi de dévoyer la mission des AESH sur des activités qui ne sont pas les leurs.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, qui avait alerté le ministère dès la présentation du décret en 2014, ces bricolages et les disparités qu'ils induisent ne sont plus acceptables. Loin des plans com' qui se succèdent depuis un an de la part du binôme Blanquer- Cluzel, cette situation est emblématique de la dégradation nette et constante de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, et d'économies faites sur le dos des enfants, et des personnels qui les accompagnent.

Nous demandons à être reçus par le Ministère (voir ci-dessous),
et invitons l'ensemble de la profession à signer et faire signer la pétition
« Temps de travail des AESH : le même pour tous, sur tout le territoire ! »

</formulaire|formidable|id=106>